

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP 4e/112-07  
Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**FINANCEMENT DES POSTES D'ANIMATEURS  
DE 12 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I-4e/02 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant un crédit de 130 000 € pour l'aide au développement des Relais Assistantes Maternelles,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde pour l'année 2007 les subventions pour les postes d'animateurs des 12 Relais Assistantes Maternelles récapitulés sur la liste jointe au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 49 941 € seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574 et 65734, fonction 41.

LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER

Adopté

..... voix contre  
..... abstentions